19e ANNEE. — NUMÉRO 228 FRIBOURG : GRAND'RUE, 13 MERCREDI 2 OCTOBRE 1889

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.
(*Bref de Pie IX à la* LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

O. I. X.

M. V. X.

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.
(*Bref de Léon XIII à la* LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
On an . . .	12 Fr.	25 Fr.
Six mois . .	6 » 50	13 »
Trois mois . .	4 »	7 »

AVIS IMPORTANT

Il est recommandé aux actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale-Simplon et particulièrement aux Conseils communaux de faire le dépôt de leurs titres pour l'Assemblée générale du 14 octobre prochain.

Ce dépôt peut être fait à la Caisse d'amortissement de la Dette publique à Fribourg et aux bureaux des receveurs d'Etat dans les districts jusqu'au 5 octobre.

On nous fait remarquer à ce propos que les porteurs de carte d'admission à l'assemblée seront astraints à y assister, pour que leur carte de chemin de fer soit valable au retour.

Chaque déposant ne peut faire qu'un seul dépôt à son propre nom. Chaque dépôt donne droit à une seule carte d'admission à l'assemblée.

CONFÉDÉRATION

Billets de banque. — La commission d'experts pour la revision de la loi sur les billets de banque s'est réunie aujourd'hui à trois heures au Palais fédéral.

Tribunal fédéral. — La commission d'experts pour la revision de la loi sur l'organisation et la procédure du Tribunal fédéral se réunira à Berne le 28 octobre.

Vol. — L'instruction dirigée par M. de Werdt, préfet, sur le vol commis du Palais fédéral n'a pas encore donné un résultat bien positif.

Monument. — Dimanche à Gœschenen, a été inauguré le buste de *Louis Favre*. Le gouvernement d'Uri, le conseil municipal d'Airolo et la compagnie du Gothard y étaient représentés.

Inauguration. — Dimanche a été inauguré le chemin de fer du Prættigau. Deux trains ont transporté 300 invités de Landquart à Klosters. A une heure, un banquet a eu lieu à Klosters à l'hôtel Silvretta, sous la présidence de M. Geigy-Merian, président du conseil d'administration.

NOUVELLES DES CANTONS

Réforme pénitentiaire. — PATRONAGE DES DÉTENUS LIBÉRÉS. (*Corresp.*) — Simple, franche et bienveillante a été la réception faite par les autorités et la population d'Altorf aux membres de la Société suisse pour la réforme pénitentiaire et des Sociétés de patronage qui avaient tenu à Fribourg leurs précédentes assises.

Au souper du lundi 16 septembre, pendant lequel se liquident les affaires d'ordre intérieur de ces Sociétés, M. Muheim, député aux Etats, président de fête, souhaite la bienvenue à ses confédérés, en termes chaleureux. Il déclare que si le canton d'Uri n'est pas encore arrivé aux dernières limites du progrès en matière pénitentiaire, la population ne réserve pas moins ses sympathies pour des confédérés qui se vouent à l'étude de questions aussi intéressantes qu'humanitaires.

Le rapport du Comité central, lu par M. Hurbin, de Lenzbourg, constate que la Société suisse pour la réforme pénitentiaire a perdu une trentaine de membres dévoués, entre autres MM. Pierre Gottrau, président du Tribunal cantonal de Fribourg et P. Grangier, préfet d'Estavayer. Les comptes, qui sont approuvés, bouclent par un solde actif de 2,961 fr. 76.

M. le Dr Guillaume, actuellement chef du bureau fédéral de statistique, à Berne, rapporte sur les progrès réalisés en Suisse dans le domaine pénal et pénitentiaire : aucune mention de Fribourg, mais une critique sur l'insuffisance des pénitenciers du Valais, compensée par un bon mot sur l'ordre constaté dans ceux d'Obwald et sur l'organisation et la direction excellentes de l'établissement du « Sedelhof », à Lucerne.

Quelques bons conseils ont été donnés, en outre, aux nombreux directeurs de pénitenciers présents, concernant la nourriture, l'entretien et la visite des détenus placés sous leur surveillance.

Le président central, M. Hurbin, a été chargé de représenter la Société à la réunion des *délégués de la Société des juristes* et du bureau de statistique, appelés à s'occuper de l'organisation de la statistique suisse, en matière pénale et pénitentiaire.

L'assemblée générale du mardi 17, a eu lieu dans la grande et belle salle du *Landratshaus*. Il y avait plus de cinquante participants.

Le discours d'ouverture du président contenait un aperçu remarquable et très circonstancié sur le développement du droit pénal et des établissements pénitentiaires dans le canton d'Uri. M. le Dr Schmid, député aux Etats, lut ensuite un rapport approfondi et fort intéressant sur la question à l'ordre du jour : « Les maisons de travail. »

Le rapporteur revendique en faveur de l'Etat le droit d'ériger des maisons de travail forcé, tels que Thorberg, la colonie de Payerne, celle d'Anet, *etc. Il démontre* la nécessité de ces établissements et en recommande l'institution par arrondissements, ou même par arrangement entre divers cantons, comme ceux de la Suisse primitive, par exemple.

MM. les directeurs Hurbin et Schwaar rapportent également sur le même objet ; puis, s'ouvre la discussion générale à laquelle prennent part, entre autres, MM. Stoos, juge cantonal, à Berne ; Koller, procureur général, à Zurich, et Zimmermann, directeur du pénitencier de Lucerne. M. Stoos désire que les hommes de loi et les directeurs des pénitenciers s'occupent ensemble de ces questions, sinon ceux-ci sont à comparer à des *médecins qui voudraient* pratiquer sans avoir fait de clinique. M. *Koller entend que l'internement dans* une maison de travail soit du ressort judiciaire et non *administratif. Les avis sont* partagés à cet égard dans l'assemblée. M. Zimmermann n'est pas favorable au travail agricole pour les détenus, car il serait difficile dans ce cas d'inspirer à ceux-ci la crainte, sinon le respect.

Pendant ces débats, où l'on discutait du traitement à infliger aux détenus internés, une autre séance instructive se tenait dans la salle voisine, occupée par les membres des Sociétés de patronage pour les *détenus libérés*.

M. Cuénoud, ancien directeur de police de Genève, rapporteur français, a présenté des observations très judicieuses, en ce qui concerne les relations des sociétés de patronage et des autorités de police. Il a signalé la dureté des autorités françaises à l'égard de nos compatriotes : ainsi, un Fribourgeois, condamné à Marseille pour vagabondage à 1 jour de prison, y a été retenu 1 mois, puis reconduit à la frontière de poste de gendarmerie en poste de gendarmerie ; dans les mêmes conditions, un Zuricois a été retenu 6 semaines en prison, au lieu d'un jour. Ces anomalies devront être signalées à qui de droit et l'union internationale des sociétés de patronage fera bien de continuer à s'intéresser aux Suisses sortant des prisons d'autres pays.

Le rapport allemand de M. Riemensberger, pasteur thurgovien, sur la manière de concilier l'action des Sociétés de patronage avec celle des services de police, pour le plus grand avantage des condamnés libérés, a été aussi fort applaudi ; il est imprimé en français et en allemand, pour la prochaine réunion du Congrès pénitentiaire international à St-Pétersbourg.

Disons en passant que le rapport de la Commission centrale des Sociétés suisses de patronage, lu par M. Maurice Humbert, professeur de droit, à Neuchâtel, a reçu l'approbation unanime des membres de l'assemblée. A la Société de St-Gall est confiée la direction centrale de la Société pour le prochain exercice.

Le banquet fut animé par les productions de la musique d'harmonie d'Altorf, les *vins d'honneur des autorités* et de nombreux toasts. M. le Dr Guillaume fit, entr'autres, la proposition de faire fixer par les autorités compétentes un dimanche dans l'année où les ministres du culte des deux confessions prêcheraient sur la question pénitentiaire ; renvoyé à l'examen du Comité central.

Après le banquet, visite du pénitencier d'Altorf, fort bien installé et aménagé pour les détenus des deux sexes, surtout admirablement tenu et dirigé par les Sœurs *théodosiennes*. Notons en passant que 4 détenus seulement subissaient leur peine. Visite aussi à l'orphelinat, où l'on retrouve les mêmes soins et le même dévouement des Sœurs, dont nos frères séparés sont forcés de reconnaître les qualités supérieures au point de vue moral et éducatif surtout.

L'hôpital cantonal (Armenanstalt) est également tenu par elles d'une manière distinguée ; et chacun de dire que le canton d'Uri peut servir de modèle à beaucoup d'autres Etats plus grands en territoire, mais moins pénétré de ces sentiments de foi robuste qui triomphe de tous les obstacles.

Le soir, réunion familière pendant laquelle les Sociétés de chant d'Altorf firent entendre leurs morceaux harmonieux et patriotiques.

Avant de quitter Altorf, signalons le quatrain original qui ornait le frontispice du local des séances :

Seid Ihr willkommen, Ihr Doctoren
Der strafenden Gerechtigkeit ;
Willkommen auch Ihr Directoren
Der unfreiwilligen Einsamkeit.

Ce qui peut se traduire ainsi :

Soyez les bienvenus, vous les docteurs
De la justice qui châtie ;
Et vous aussi les directeurs
De l'isolement involontaire.

La course du mercredi au Seelisberg a pleinement réussi, vu le temps propice, et l'on s'est séparé en renouvelant dans les termes les plus chaleureux, aux dignes magistrats d'Altorf, à sa bienveillante population, des remerciements bien mérités pour son brillant et cordial accueil.

Mort de M. le chanoine Rais. — Vendredi dernier, 20 septembre, ont été célébrées à Courrendlin les obsèques de M. le chanoine Rais, curé-doyen de cette paroisse, décédé le 18, dans la 94e année de son âge. L'office funèbre a été célébré par M. le doyen de Delémont, c'est Mgr Hornstein, curé-doyen de Porrentruy, qui a prononcé l'oraison funèbre.

M. le chanoine Rais était né le 26 juin 1796 à Delémont, il fut baptisé à Courrendlin. C'était sous le règne de la Terreur, nombre de prêtres qui n'avaient pas voulu apostasier s'étaient réfugiés à Courrendlin, paroisse limitrophe de la France. Après avoir reçu une éducation chrétienne au sein de sa famille, M. Rais se rendit chez le révérend doyen de Delémont M. Honnet, qui le dirigea dans ses études littéraires. Il vint ensuite à Soleure et à Fribourg. C'est dans notre ville qu'il fut ordonné prêtre en 1819 par Mgr Tobie Yenni.

Le jeune prêtre fut envoyé comme professeur au collège de *Delémont et il y fit* preuve de grandes qualités pédagogiques. Après 18 ans de labeur dans sa ville natale, en 1837, M. Rais fut promu à la cure de Courrendlin, il est demeuré à ce poste pendant plus de 52 ans.

Pendant le cours de son long ministère il déploya un zèle et un dévouement qui jamais ne se démentirent. On lui doit la restauration de l'église de Courrendlin, l'embellissement de la chapelle de Chatillon, la construction du sanctuaire de Rossemaison, la translation des restes des anciens religieux de Moûtier, la création d'une Caisse d'épargne florissante.

Les évêques de Bâle, NN. SS. Salzmann, Arnold, Lachat, Fiala et Haas, qui se sont succédé sur le siège de Saint-Pantale, avaient en très grande estime M. le doyen *Rais, dont ils ne purent jamais vaincre la* modestie ce qui les empêcha de l'appeler à de plus hautes fonctions.

En 1869, M. Rais célébra le 50e anniversaire de son ordination. Il a eu aussi des jours de tristesse. En 1873 il fut révoqué et condamné à 200 fr. d'amende pour avoir baptisé deux enfants. Enfin il rentra à la suite de l'amnistie et reçut la bourgeoisie d'honneur de Courrendlin.

M. le chanoine Rais est mort de vieillesse, sans maladie, après 70 années de prêtrise, dont 18 passées dans le professo-

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Belgrade, 1er octobre.

Le gouvernement a *subitement révoqué* de ses fonctions M. Glischa, préfet de police, qui occupait ce poste depuis de longues années.

M. *Glischa est soupçonné* d'entretenir des relations très intimes avec l'ex-roi Milan et de n'être qu'un instrument entre les mains de ce dernier.

Munich, 1er octobre.

Mgr Antoine von Steichele, archevêque de Munich-Freising est gravement malade. Il a reçu les derniers sacrements.

Copenhague, 1er octobre.

Le prince de Galles est attendu aujourd'hui.

Il restera huit jours à Fredensborg et partira ensuite avec la princesse pour Gmünden.

Plus tard, *Leurs Altesses partiront pour* Athènes.

Londres, 1er octobre.

Selon les informations du *Daily-News*, la reine Nathalie a refusé d'accepter les conditions de la régence. *Conséquemment, elle ne pourra pas voir son fils.*

Londres, 1er octobre.

Dimanche, l'archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, lisant l'allocution du Pape dans la cathédrale d'Armagh a déclaré que le Pape serait probablement obligé de quitter l'Italie à bref délai.

Berlin, 1er octobre.

Une catastrophe épouvantable s'est produite dans le laboratoire d'artifice de Spandau.

Une *explosion formidable* a eu lieu dans une salle où cinquante femmes et jeunes filles, sous la surveillance d'un chef et d'un artificier, étaient occupées à vérifier des *capsules pour l'artillerie*.

En un clin d'œil, tout l'atelier s'est trouvé en flammes. La plupart des personnes qui s'y trouvaient sont grièvement *blessées et on* désespère de les sauver. Celles qui sont moins atteintes par les brû*lures sont au nombre de vingt*.

On ignore encore les causes de cette catastrophe qui a produit une émotion considérable dans la population.

DERNIÈRES NOUVELLES

Fribourg, 1er octobre.

Le Grand Conseil a entendu, au début de la séance de ce matin, la lecture d'une pétition du conseil communal de Morat demandant de porter au budget de l'année prochaine les sommes nécessaires à la reconstruction du port de cette ville. Renvoyé au conseil d'Etat.

Un message du conseil d'Etat donne communication des travaux commencés à Pérolles pour l'installation de la station laitière.

Nombreux public aux tribunes pour entendre la lecture du message sur l'Université. (*Voir ce document à la troisième page.*)

Cette question est renvoyée à l'examen d'une commission de neuf membres, qui sera désignée par le bureau.

A la demande de M. Bielmann, appuyée par MM. Python et Grandjean, le message sera imprimé et distribué à Messieurs les députés.

On aborde le projet de loi sur les professions ambulantes. Rapporteur : M. Hug. Le projet a pour but surtout de réglementer la prise de commandes, avec ou sans échantillons, chez la clientèle bourgeoise. Le conseil d'Etat a tenu compte aussi de la plupart des vœux émis par la pétition des commerçants. La commission demande que les *commerçants déballeurs soient soumis* à un droit proportionnel, au lieu de la simple taxe de trente centimes payée actuellement. Il s'agit des étalagistes qui veulent déballer hors de la commune. MM. Chassot et Reichlen appuient chaleureusement cette proposition, acceptée par M. Schaller, au nom du conseil d'Etat. Elle est adoptée sans opposition.

Est mis en discussion le projet concer-

(*Voir la suite à la 2e page.*)

rat et 52 dans le ministère pastoral. Il a légué 10,000 fr. à l'hôpital de Delémont et 10,000 aux pauvres de sa paroisse. Aimé de Dieu et des hommes, sa mémoire est en bénédiction.

Sacre de Mgr Zardetti. — L'évêque nommé du nouveau diocèse de Saint-Cloud, dans le Minnesota (Amérique du Nord), Mgr Zardetti, est bien connu de nos lecteurs par ses ouvrages religieux et notamment par son allocution au Pius-Verein, la *Croix de l'Eglise*, qui a été très répandue dans notre canton. Le nouveau prélat est à la fois orateur et écrivain. Sa parole et sa plume sont classiques, sa diction élégante et chaleureuse, sa phrase poétique et abondante. Son activité apostolique a produit d'heureux fruits de salut en Amérique, où il fonctionnait depuis plusieurs années comme vicaire-général.

La consécration de Mgr Zardetti aura lieu prochainement à Einsiedeln. Le prélat consécrateur est Mgr Mermillod.

Réception. — On fait actuellement à Zurich des préparatifs pour recevoir une ambassade abyssinienne qui doit visiter prochainement la Suisse.

Cadets. — Le corps des cadets de la ville de Berne, supprimé pendant un certain temps, va être reconstitué. La commission des écoles a fait consulter à ce sujet tous les pères des écoliers fréquentant les écoles secondaires et le gymnase. En ce qui concerne les écoles secondaires, 335 pères de famille se sont prononcés pour la reconstitution des cadets; 72 seulement ont préavisé négativement. Au gymnase les 59 % des personnes consultées se sont prononcées pour la réintroduction du corps des cadets. Les élèves des écoles primaires seront admis, à titre facultatif, à faire partie du corps. L'armement consistera en fusil de cadets modèle de 1871 pour les plus petits et en fusil Peabody pour les grands.

Rachat. — Le conseil d'administration du Central suisse, dans sa dernière réunion à Olten, n'a discuté la question du rachat de son réseau par la Confédération qu'en ce qui concerne la comptabilité en vue du rachat, à l'expiration des concessions.

Militaire. — Vendredi sont entrés en caserne, à Colombier, 35 sous-officiers de la IIe division, qui prendront part à l'école préparatoire au grade d'officier, placée sous la direction supérieure de M. le colonel Isler, et qui durera 44 jours, soit jusqu'au 9 novembre prochain.

Pensionnat de jeunes filles. — Le Pensionnat de jeunes filles de la Sainte-Croix, à Cham (Zoug), va recommencer ses cours. On sait que cet établissement, spécialement protégé par Mgr Haas, évêque de Bâle, s'occupe surtout de former des ménagères catholiques. A côté de l'enseignement théorique indispensable à notre époque, on voit figurer dans le programme l'enseignement pratique des ouvrages de couture, tricotage et de l'art culinaire. Les élèves de langue française ont toute facilité pour apprendre la langue classique allemande.

Pendant l'année scolaire 1888-89, l'Institut de Sainte-Croix a été fréquenté par 123 élèves. On compte pour la rentrée du 21 octobre sur un nombre supérieur que la direction intelligente, le site riant du Pensionnat et les soins affectueux du personnel enseignant ne peuvent manquer d'assurer.

La loi sur la poursuite et les agriculteurs. — La Société d'agriculture du canton de Lucerne a chargé une commission de cinq membres d'étudier la loi sur les poursuites pour dettes et la faillite au point de vue des avantages et des inconvénients qu'elle peut avoir pour les agriculteurs lucernois. La commission devra également se prononcer sur les voies et moyens à employer pour soumettre aux campagnards le résultat de cette étude.

Travaux publics. — Le Landrath d'Uri a voté la reprise par l'Etat du service des routes, qui jusqu'à présent était à la charge des communes. L'indemnité à payer de ce fait au canton par les communes a été fixée à 280,000 fr.

Interdiction. — Sur la demande du conseil municipal de Saint-Imier, le tribunal de police Courtelary a prononcé l'interdiction de la fréquentation des établissements publics à 310 citoyens qui n'ont pas payé leurs impôts.

Mesure originale fort louable.

Fausse-monnaie. — La police de Bâle a mis la main sur une bande de faux-monnayeurs, composée de trois individus italiens, qui avait élu domicile dans un bâtiment situé au milieu d'un bois à proximité de la frontière. La bande avait déjà réussi à mettre un certain nombre de pièces de deux francs en circulation. On a pu arrêter deux des faussaires, le troisième a réussi à passer la frontière à l'arrivée des gendarmes.

CORRESPONDANCE JURASSIENNE

La fusion du Jura-Berne et de la Suisse-Occidentale. — Les impositions paroissiales dans le Jura. — Une grande solennité religieuse à Porrentruy. — La brochure de M. Marthaler.

Les actionnaires du Jura-Berne se demandent, avec une certaine angoisse, si la fusion du Jura-Berne et de la Suisse-Occidentale ne compromet pas gravement leurs intérêts. Le *Capitaliste* de Bâle croit que la fusion aura réellement des suites très fâcheuses pour les actionnaires du Jura-Berne. Il est toutefois possible qu'à l'avenir ils obtiennent une compensation pour les sacrifices que leur impose la fusion. L'assemblée des actionnaires ratifiera-t-elle le projet de fusion? On n'en doute nullement dans les cercles ferrugineux. Le canton de Berne est le principal actionnaire du réseau; il acceptera avec empressement la fusion, parce qu'elle lui permet de réaliser un bénéfice de 5 ¼ millions sur la vente du Berne-Lucerne. En répartissant cette somme sur les 35,000 actions que possède le canton, l'Etat de Berne touchera par action 150 fr. de plus que les simples particuliers porteurs de titres du Jura-Berne. On comprend dès lors que les plans de MM. Marti et consorts ne seront nullement contrecarrés par notre gouvernement. Bien des personnes dans le Jura et ailleurs le regretteront. En ce moment le Jura-Berne est en pleine prospérité. Son fonds de réserve dépasse 3 millions de fr. Vu la progression constante des recettes, on peut admettre sans témérité que chaque action n'aurait pas tardé à rapporter 35 fr. de dividende ou 7 % de bénéfice net. Pourquoi se lancer dans l'inconnu, se souder à une Compagnie malade, quand on possède tant d'éléments de prospérité?

Ces réflexions de notre correspondant prouvent que la fusion sera avantageuse à l'Etat de Fribourg, qui est le principal actionnaire de la S.-O.-S.

Le recouvrement des impositions paroissiales devient de plus en plus difficile dans nos paroisses catholiques. Cette année-ci, à Porrentruy, plus de 200 imposés retardataires ont reçu la visite de l'huissier. Dans ces conditions-là les frais de perception deviennent énormes. Dans les paroisses rurales, où l'argent est beaucoup plus rare que dans le chef-lieu du district, les contribuables s'exécutent avec une peine extrême. La fameuse loi sur les cultes apparaît maintenant sous un jour vraiment odieux. Un grand nombre d'édifices paroissiaux tombent en ruines; les conseillers de paroisses, dans leurs réunions, se livrent aux discussions les plus stériles, et leurs vacations absorbent les revenus des églises. Nos ancêtres, sous ce rapport, étaient bien plus pratiques que nous. Avec un budget beaucoup moindre, les frais de culte étaient couverts, et pas un clou ne manquait ni aux églises, ni aux presbytères. Il est bon d'ajouter qu'à cette époque on suivait à la lettre les prescriptions canoniques sur l'entretien et la réparation des édifices religieux.

Le 1er octobre, la paroisse catholique de Porrentruy assistera à une solennité aussi touchante que grandiose. Ce jour-là, outre la fête patronale, elle célébrera le vingt-cinquième anniversaire de la nomination de M. le doyen Hornstein à la cure de Porrentruy. Le vénérable ecclésiastique est digne en tous points des manifestations sympathiques qui auront lieu à cette occasion, et auxquelles prendront part, non seulement ses paroissiens, mais encore le clergé du décanat et un grand nombre d'autres ecclésiastiques.

Dans une brochure éditée à Bienne, M. le pasteur Marthaler fait de judicieuses réflexions sur la plaie de l'alcoolisme, qui ronge la Suisse et surtout le canton de Berne. L'auteur de la brochure, comme conclusion, propose la création d'un hôpital cantonal pour la guérison des ivrognes, analogue aux établissements que possèdent déjà les cantons de Vaud et de Zurich. Le projet mérite d'être examiné de près par la presse. Nous y reviendrons dans un prochain article.

ÉTRANGER

COURRIER TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches du 29 septembre)

Paris. — Le jugement du tribunal de commerce considère comme établie en principe la responsabilité de Denfert-Rochereau, ancien directeur du Comptoir d'escompte et des administrateurs et censeurs du Comptoir d'escompte et les condamne savoir: 1° les héritiers de M. Denfert-Rochereau et les administrateurs du Comptoir d'escompte, qui étaient simultanément membres du conseil d'administration de la Société des métaux, à verser aux liquidateurs une provision de douze millions; — 2° les administrateurs faisant uniquement partie du conseil d'administration du Comptoir d'escompte à verser une provision de six millions; — 3° les censeurs à verser une provision d'un million.

Les obsèques du général Faidherbe auront lieu demain à midi.

Le nombre des entrées à l'Exposition a été hier de 307,000.

Rome. — Un accident de chemin de fer a eu lieu entre Aviano et Piane-Rottolo (province d'Udine). Vingt wagons ont été brisés. Le nombre des victimes est encore inconnu.

Saint-Pétersbourg. — Dans le premier semestre de 1889, les recettes de l'Empire se sont élevées à la somme de 412,4 millions de roubles, tandis qu'elles étaient l'année dernière de 378,8 millions de roubles. Les dépenses ont été de 415,3 millions de roubles pendant ce dernier semestre au lieu de 429,7 millions l'an dernier.

Londres. — Un grand nombre d'employés des postes de Londres menacent de se mettre en grève, réclamant une augmentation de salaire.

Une lettre du cardinal Manning lue hier dans toutes les chapelles catholiques de l'archevêché de Westminster, invite le clergé catholique à célébrer en octobre les fêtes du rosaire avec toute la solennité possible pour obtenir le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

Dans plusieurs églises on a lu également une allocution du Pape relative aux outrages dont le Pape est l'objet à Rome avec la sanction tacite du gouvernement italien.

Le correspondant du *Daily Chronicle* à Rome dit que M. Crispi a ajourné son retour à Rome le 5 octobre.

Berlin. — Le bruit de la retraite de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, comte Münster, est officieusement déclaré de pure invention. En conséquence, la dépêche de Berlin du *Standard*, que le comte Hatzfeldt, maintenant ambassadeur à Londres, serait désigné pour Paris et remplacé à Londres par le général Waldersee, est également controuvée.

CHRONIQUE GENERALE

Une lettre éloquente. — M. Biessy, qui s'était présenté à la dernière heure à la Tour-du-Pin, adresse la circulaire suivante à ses électeurs:

Electeurs catholiques,

Nous avez entendu le cri de guerre que j'ai jeté contre la franc-maçonnerie. Malgré la pression officielle, quatre mille d'entre vous ont répondu à mon appel, Je les remercie.

Soyons fiers de la journée du 22 septembre. Vous avez prouvé qu'une voix catholique et française trouve de l'écho dans vos cœurs. Le succès a dépassé mon attente et étonné nos ennemis. Sans doute, nous n'avons pas la victoire; pouvions-nous l'espérer d'une lutte improvisée à la dernière heure?

Au jour d'une nouvelle mêlée, nous nous retrouverons dans l'arène et nous porterons à l'ennemi des coups plus meurtriers jusqu'au succès définitif.

Notre cause est immortelle. C'est la cause de Dieu même; or *Dieu ne meurt pas*, a dit en expirant le héros chrétien, Garcia Moreno.

Electeurs, au revoir, bientôt!

La mission choane et Léon XIII. — On lit dans le *Temps*:

La mission choane est encore à Rome, où elle attend M. Crispi pour signer le traité d'amitié. Elle aurait voulu voir le Pape, puisque plusieurs de ses membres sont catholiques. Elle avait porté au cardinal Massaïa une lettre de Mgr Taurin, vicaire apostolique en Abyssinie, priant le cardinal d'interposer ses bons offices pour obtenir une audience. On a fait remarquer au Pape que l'audience serait utile, attendu que Makonnen, le chef de la mission, est gouverneur du Harrar, une région contenant un grand nombre de catholiques. Léon XIII a répondu que la mission était accréditée auprès du roi d'Italie, et qu'il ne pouvait pas la recevoir.

La santé de Bismark. — Le *XIXe Siècle* a reçu la dépêche suivante de Berlin:

« On répand divers bruits au sujet de l'état de santé du chancelier. Le départ subit du comte Guillaume de Bismark, pour Friedrichsruhe et surtout celui de la princesse qui est assez malade pour éviter tout déplacement, indiquent bien que l'on commence à nourrir les plus vives inquiétudes sur la santé du prince. »

D'autre part, le *Gaulois* reçoit la dépêche

---

nant le port d'Estavayer. Il s'agit de construire dès maintenant les deux sections. Cette construction simultanée permet de réaliser une économie considérable. Le rapport favorable de la commission unanime (MM. Chassot, Heimo, Grandjean, Joseph Philipona, Richoz et Riedo) est présenté avec beaucoup de clarté par M. le député Chassot. M. Théraulaz donne d'intéressants renseignements techniques. Les frais sont devisés à 45,000 francs. Le décret est adopté.

Plusieurs tractanda n'ayant pas encore été examinés par les commissions, une proposition de suspension des séances est appuyée par quelques députés. M. Python propose de continuer, en mettant à l'ordre du jour de demain le traité des salines et autres projets éventuels. Adopté par toutes les voix contre 8.

La Commission de l'Université est composée comme suit: MM. Python, Buman, Kæser, Richoz, Morard, Joseph Philipona, Dr Engelhart.

On nous apprend que le Comité du concours national de tir à Paris vient de décerner à l'unanimité la médaille d'argent à M. Bielmann pour services rendus à l'organisation de ce concours.

156 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

GARCIA MORENO

PRÉSIDENT

DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR

L'ÉQUATEUR APRÈS GARCIA MORENO

(1875-1876)

L'évêque de Riobamba prononça l'excommunication contre tous les fidèles de son diocèse, ecclésiastiques ou laïques, qui, méconnaissant les lois concordataire, se soumettraient en matière spirituelle à la loi schismatique du patronat. Andrade avait levé l'interdit par pitié pour son peuple aux abois, et renoncé même à la charge de vicaire capitulaire afin de ne point attirer sur son église de nouvelles vexations; mais, à la lecture du décret, il s'empressa de retirer une démission non encore acceptée, ne voulant pas rejeter sur un autre le devoir de la lutte et des angoisses de la persécution. Caché dans les bois du Pichincha, il y vécut en anachorète et ne cessa de gouverner de sa pauvre hutte la vaillante église de Quito.

Le président prit alors le parti d'affamer ce clergé qu'aucune tribulation ne pouvait réduire. Comme si les biens de l'Eglise lui eussent appartenu, il décréta « que tous les évêques et prêtres rebelles seraient privés des revenus ecclésiastiques. » Des curés, des chanoines, des évêques, se virent réduits à la mendicité pour la moindre désobéissance aux caprices du tyran. Le 8 septembre, anniversaire de sa Révolution *régénératrice*, il lui prit fantaisie de demander à l'évêque de Guayaquil un *Te Deum* d'actions de grâces. « Comment voulez-vous, lui répondit l'évêque, que nous fassions entendre des chants de réjouissance au milieu de l'Equateur en deuil, alors que votre Révolution n'a procuré que des offenses à Dieu, des larmes à l'Eglise, et des persécutions à ses ministres! »

Le gouvernement lui supprima ses revenus ce qui amena de nouvelles et plus ardentes protestations. L'évêque de Riobamba notifia une seconde fois au président la sentence d'excommunication qu'il encourait comme sacrilège usurpateur des biens ecclésiastiques. L'évêque de Cuenca, un vénérable vieillard, s'autorisa de son âge pour essayer de faire naître quelques remords dans cette âme endurcie: « Ces biens de l'Eglise sont des biens sacrés, s'écriait-il, dont vous ne disposez en aucune manière. Vous encourez anathème sur anathème, excommunication sur excommunication. Avez-vous donc oublié, général Vintimilla, que vous avez une âme? Seriez-vous arrivé à ce comble de stupidité de ne plus croire en ce Dieu qui bientôt vous demandera compte de vos actions? Avez-vous fait un pacte avec la mort, ou pensez-vous qu'on ne brûle plus en enfer? Lisez les pages de Lactance *sur la mort des persécuteurs*: que de pages on pourrait de nos jours ajouter à son livre! Evêque et citoyen, je proteste contre tous et chacun de vos attentats. Puisse le Dieu de miséricorde, jetant sur vous un regard de pitié, oublier les iniquités commises par vous contre notre sainte religion! »

Vintimilla fit la sourde oreille, mais le peuple catholique écoutait, frémissant d'indignation. On se rappelait les beaux temps de Garcia Moreno; certains libéraux regrettaient publiquement leur injustifiable opposition à sa politique si chrétienne et si patriotique; en présence des tyrans de l'Equateur, on commentait ces paroles prophétiques du héros-martyr aux conservateurs libéraux qui le menaçaient de lui retirer leurs suffrages: « Je n'ai pas besoin de vous, disait-il, mais vous avez besoin de moi. Quand je ne serai plus là pour vous protéger, vous deviendrez la proie du radicalisme. » Que n'était-il là, le grand capitaine, pour se mettre à la tête de son peuple et chasser les oppresseurs du pays? Inspirés par son souvenir, les patriotes de Quito, les jeunes gens surtout, se groupèrent autour du général Yépez, et se jetèrent comme des désespérés sur les casernes de Quito. Durant plusieurs heures, patriotes et soldats se battirent dans les rues de la capitale, jusqu'à ce qu'enfin, ayant brûlé leurs dernières cartouches, Yépez et ses braves durent quitter le champ de bataille.

(A suivre.)

suivante de son correspondant particulier :

« Toute la famille du prince est autour de lui à Friedrichsruhe. Il est certain que l'on cache la vérité sur son état. Sa maladie, qui a considérablement empiré, fait craindre une crise.

« Son entourage ne se dissimule pas la gravité de son état. »

La Russie et l'Allemagne. — Les journaux allemands perdent littéralement la tête à propos de l'attitude de la Russie. D'après les prétendues révélations de la *Gazette de Cologne*, relatives au rapport du chef de l'état-major général de l'armée russe au czar, voici qu'il circule des bruits de provenance, dit-on, de l'entourage de l'empereur de Russie.

D'après eux, le czar rentrerait à Saint-Pétersbourg sans s'arrêter à Berlin ; une visite faite dans ces conditions n'ayant pas sa raison d'être... Le czar viendrait plutôt dans le courant de l'hiver ???

La conférence africaine. — La conférence africaine provoquée par le roi des Belges — en sa qualité de souverain de l'Etat libre du Congo — a reçu l'adhésion de plusieurs puissances. Sur les quatorze Etats signataires de l'acte général de la conférence de Berlin, qui seuls ont été conviés, six on fait connaître qu'ils participeraient à la nouvelle conférence. Ce sont, d'abord l'Angleterre — aux instances de laquelle a cédé le roi Léopold en lançant ses convocations — puis la France, l'Italie, l'Allemagne, le Portugal et la Belgique. L'Etat libre du Congo prendra également part aux travaux de la conférence de 1889.

Quoiqu'aucune décision n'ait encore été prise, il est à peu près certain que les ministres plénipotentiaires des puissances près la cour de Bruxelles seront chargés de les représenter à la conférence. A cet effet, ils seront assistés, comme à Berlin en 1887, par des délégués techniques.

La date de réunion de la conférence est incertaine. Il est vrai qu'elle a été convoquée pour le 15 octobre prochain, mais le retard mis par certaines puissances à faire connaître leur réponse et le peu de temps dont on dispose pour péparer les travaux rendent impossible sa réunion pour cette date.

Le roi semble disposé à ouvrir en personne les travaux de la conférence.

L'Exposition de New-York. — Les *Américains ne perdent pas de temps*, ils ont déjà arrêté toutes les dispositions relatives à la future exposition de New-York, 12 ½ millions pour la galerie des machines ; 10 pour le bâtiment principal ; 3 ½ pour le palais des beaux-arts.

La tour obligatoire qui dominera ce vaste caravansérail aurait 450 mètres de hauteur ; elle servirait d'observatoire permanent.

REVUE DES JOURNAUX

L'*Estafette* publie une lettre de M. Jules Ferry, dont voici la conclusion :

Quant à moi, mes chers concitoyens, je n'ai perdu ni le courage ni l'espérance. Une épreuve dont je n'ai pas à cacher la cruelle amertume, s'ajoute à celles qui ont déjà marqué ma vie publique : mais tandis que nous avons à déplorer chez nous de honteuses défaillances, la politique républicaine, cette politique d'union et de sagesse pratique que j'ai toujours préconisée, l'emporte dans l'ensemble du pays. Le boulangisme que j'ai dénoncé l'un des premiers, est écrasé, la revision est rejetée par la France républicaine. La République sort triomphante d'une crise redoutable.

Qu'importe qu'elle me laisse sur le champ de bataille !

Ce n'est pas tout à fait exact, mais M. Jules Ferry fait contre mauvaise fortune bon cœur. C'est l'attitude indiquée.

La *Patrie* dit à ce propos :

Cette lettre que l'on appelle déjà « un manifeste » empeste la fièvre et sent la rage. Il y a de l'écume au bout de toutes ces phrases, il n'y a aucun mouvement éloquent.

M. Jules Ferry peut pousser tous les rugissements que lui arrache sa terrible défaite, il ne s'élèvera jamais à la hauteur de l'indignation des mères françaises qui lui disent : « Misérable ! qu'as-tu fait de nos enfants ? »

Quant à l'intention que l'on prêtait à M. Reinach de se démettre en faveur de M. Ferry, voici ce que l'*Intransigeant* dit à ce sujet :

Comme on le jugeait mal, en le croyant capable de s'offrir en holocauste pour la plus grande gloire politique de son patron Ferry ! Non, Joseph, de la tribu des Reinach, ne pouvait s'immoler sur l'autel de l'opportunisme, qu'il entend servir comme député aussi bien que Jules Ferry lui-même, et tous ceux qui ont fait courir ce bruit le connaissaient bien peu.

Et, en effet, à peine a-t-il eu vent de la nouvelle qu'on avait répandue de son désistement de son siège des Basses-Alpes en faveur de Ferry, qu'il a crié à qui voulait l'entendre :

« Jamais de la vie ! j'y suis, j'y reste ! »

En revenant de Digne, à son passage à Lyon, il a fait insérer dans un journal opportuniste la déclaration suivante :

« L'information du *National* d'après laquelle j'aurais offert à M. Jules Ferry de me démettre en sa faveur est inventée de toutes pièces.

« Je pense de l'élection de Saint-Dié ce qu'en pensent tous les patriotes qui ne croient pas encore que l'ingratitude soit une vertu indispensable aux démocrates.

« Mais nous n'avons point coutume, nous autres républicains, de trafiquer entre nous des circonscriptions électorales et des décisions du suffrage universel ; ce sont des mœurs que nous laissons à Boulanger et à ses amis. »

Traduisez :

Quand on a couru si longtemps après un siège au Parlement et qu'on l'a gagné si péniblement et si chèrement, on ne le cède pas de gaieté de cœur comme cela.

Les fils d'Israël, on le sait, ne donnent pas facilement.

Le *Journal des Débats*, organe de M. *Léon Say, le président du prochain cabinet*, s'élève avec force contre les invalidations en masse que réclament les opportunistes et les radicaux.

La vérification des pouvoirs fournira aux partisans de la violence et à ceux du bons sens une première occasion de se compter. Nous entendons déjà prononcer autour de nous le mot d'invalidation. Certains journaux engagent la Chambre, qui n'existe pas encore, à casser un grand nombre d'élections. Voilà des conseillers bien pressés. Il faut les laisser crier, et se garder de suivre leurs avis. Nous ne disons pas que les candidats de la droite et ceux du général Boulanger se soient tous correctement conduits. La bataille a été acharnée : on n'a pu, de part et d'autre, employer des procédés blâmables.

Que l'on annule, à titre d'exemple et exceptionnellement, quelques élections prises impartialement *dans tous les camps*, nous le comprenons. Mais se lancer dans une campagne d'invalidations systématiques, comme on l'a fait en d'autres circonstances ; mais s'attacher, de parti pris, à *éliminer des adversaires pour se débarrasser d'eux et pour rouvrir la porte à des amis, ce serait adopter la plus injuste, la plus imprudente, la plus néfaste des politiques*. Ce serait créer de nouveaux éléments de trouble, de rancune et de division. Ce serait fournir aux énergumènes de droite et de gauche, — il y en aura encore beaucoup trop dans la prochaine Chambre, — le prétexte de renouveler les scènes violentes et honteuses que le Palais-Bourbon a récemment connues, qu'il ne doit pas revoir. Les ennemis irréconciliables de la république vont surveiller, guetter la nouvelle majorité. Le plus grand plaisir qu'elle puisse leur faire, ce sera d'imiter ses devancières et d'entreprendre des proscriptions.

Par contre, les *Débats* réclament l'invalidation de Joffrin, dont la proclamation par la Commission de recensement a été un défi à la légalité et au bon sens.

M. Vergoin dit à ce sujet dans la *Petite République française:*

Une Commission innombrable a décidé qu'avec ses 8,303 voix, le général était battu par Joffrin avec ses 5,500 voix.

Ce forfait marque un nouveau pas dans la voie honteuse où l'insurrection gouvernementale nous entraîne tous les jours ; en se déroulant, les événements dessinent plus nettement, à chacun des acteurs du drame historique où nous vivons, son rôle et ses traits.

Boulanger, c'était pour tous la protestation vivante d'un avenir attendu contre un passé détesté.

Une figure manquait qui symbolisât, avec ses platitudes, ses haines, ses défaillances, ses appétits sauvages, ses violences, sa grossièreté, le passé lui-même.

Constans, le sinistre condottieri, le coureur d'aventures, est effacé.

L'homme qui résume en lui ce que la France honnête, depuis deux ans, renie et combat, il a un nom aujourd'hui :

Joffrin.

FRIBOURG

LA SESSION DU GRAND CONSEIL

PRÉSIDENCE DE M. WUILLERET

30 septembre. — Cette première séance, contrairement aux traditions, nous a montré une salle animée. Beaucoup de députés présents. Un public relativement bien fourni occupe les tribunes. On sent qu'il y a quelque chose dans l'air et que la session promet *certaines discussions intéressantes*. Déjà M. le député Bielmann a attiré l'attention de la galerie par une bruyante entrée en scène, vraie décharge d'électricité, qui a dû le soulager des mécomptes de sa malencontreuse campagne contre la loi sur les auberges et de son écrasement devant le Tribunal fédéral. D'après lui, la question de l'Université arrive toute neuve, toute inédite, devant le Grand Conseil ahuri, qui n'en saurait quelque chose que par le *Moniteur de Rome*, comme si la création de cette œuvre n'était pas à l'ordre du jour depuis deux ans et n'avait pas été décidée déjà par un vote solennel et unanime de notre assemblée législative. Ne devrait-on pas savoir gré, au contraire, à l'activité infatigable de M. le directeur de l'Instruction publique, d'avoir fait fructifier le dépôt qui lui a été confié par le Grand Conseil en donnant un corps et une réalité au principe voté avec tant d'ensemble et de généreux enthousiasme ? Ou bien le Grand Conseil n'a-t-il entendu décréter qu'une chimère pour l'amusement des badauds, et l'affectation du capital de deux millions et demi à ce projet caressé depuis si longtemps par tous les vrais amis du pays, n'était-elle qu'une hypocrite et platonique démonstration ? Non, M. Python a compris autrement son devoir ; les décisions principielles étant prises, il s'est mis à l'œuvre ; il s'est dit que le Grand Conseil, après avoir posé la pierre de fondation, attendait de lui une construction et non des bulles de savon. Il arrive donc avec le fruit de ses efforts, avec un projet de commencement d'exécution pour lequel il demande la ratification du Grand Conseil, après avoir précisément recueilli les adhésions et les suffrages qui peuvent rassurer les représentants du peuple sur la vitalité de l'entreprise. S'il n'avait procédé ainsi, *s'il n'offrait au Grand Conseil une* base sûre d'opération, que serait-il arrivé ? C'est que précisément on lui demanderait aujourd'hui ces démarches et garanties préalables ; on tournerait ainsi dans un cercle vicieux sans en sortir.

Le capital alloué à l'Université de Fribourg est disponible depuis un an ; le conseil d'Etat demande simplement d'en utiliser les revenus pour l'œuvre à laquelle ils sont spécialement destinés, car il importe de donner au plus tôt un commencement de vie à l'entreprise si l'on veut que les donations et les encouragements sortent aussi du domaine des rêves. Est-il rien de plus juste, de plus correct et de plus raisonnable ?

Mais M. Bielmann n'est pas de ceux qui tiennent à voir l'Université émerger de la région des mirages. Il aime fort les belles cathédrales pourvu qu'elles restent dans les nuées. On va trop vite, s'écrie-t-il. Parbleu ! c'est toujours trop tôt lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre.

Personne n'a pris la peine de répondre à l'incartade de l'orateur radical, et l'on a passé sans autre incident à la revue des tractanda.

Aux divers messages du conseil d'Etat sont venus se joindre plusieurs dépôts de pétitions et une demande d'interpellation. Messieurs les députés d'Estavayer désirent des explications du conseil d'Etat sur les incidents qui ont marqué la bénichon du 8 septembre ; nous sommes heureux que le gouvernement ait cette occasion de faire la lumière sur la situation et nous ne doutons pas que tout malentendu sera dissipé par cette explication devant le pays.

On a remarqué la modération de bon aloi avec laquelle est rédigée la pétition gruyérienne qui demande l'abrogation de l'article 31 de la loi (interdiction de la danse le dimanche). Les signataires de cette pétition entendront sans doute raison si la réponse du Grand Conseil devait être défavorable à leur requête, car les motifs qui dictent le maintien de cette disposition morale ne sont pas moins valides aujourd'hui que l'an dernier, la loi sur les auberges étant le fruit de considérations profondes qui ont leur base dans des principes point sujets aux variations de la mode.

Que dire de la petite escarmouche livrée *sur une question d'ajournement ?* Il est assez étrange d'entendre demander, dès un premier jour de session, le renvoi de plusieurs tractanda importants à une session subséquente, comme si l'on avait crainte de courir plusieurs lièvres à la fois ! Encore quelques intermèdes de ce genre, avec discussions à l'appui, et l'on aura singulièrement allongé cette session que l'on veut si prestement écourter. Reconnaissons toutefois que les initiateurs de ces débats imprévus n'ont pas trop insisté.

* * *

1er octobre. — Lecture vient d'être donnée du Message du conseil d'Etat sur l'Université. Je m'empresse de vous transcrire ce document :

MESSAGE SUR L'UNIVERSITÉ
AU GRAND CONSEIL DU CANTON DE FRIBOURG

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Le dessein de la fondation d'une Université à Fribourg n'est pas nouveau, il a été indiqué déjà à l'époque de l'ouverture du Collège Saint-Michel, et il n'a *cessé, depuis lors*, de rencontrer de nombreux adhérents. Nos archives d'Etat témoignent des démarches faites à maintes reprises par le gouvernement de notre canton en vue d'arriver à la création d'un établissement d'instruction supérieure. Des négociations ont eu lieu avec plusieurs Etats confédérés dont les intérêts étaient communs, elles ont été interrompues puis reprises pendant deux siècles et dans le cours de ces longues tractations nous avons vu les représentants de Fribourg constamment insister sur la nécessité de cette création et sur les avantages que notre cité pourrait offrir à cet effet. Tous ces efforts réunis n'ont *abouti* à aucun résultat. Il n'est pas utile de rechercher ici les causes de cet insuccès qui ne parvint pas, toutefois, à étouffer l'idée de l'Université dont le besoin se fit sentir à travers les âges. En l'année 1751, sur la proposition de l'avoyer d'Alt, le Grand Conseil du canton de Fribourg résolut de poursuivre seul la solution de la question qui était en discussion depuis si longtemps. Une commission spéciale fut chargée de rechercher les moyens de créer et de faire fleurir à Fribourg un établissement d'instruction supérieure et de voir d'où et comment on y appellerait des professeurs distingués.

Après avoir consacré onze années à l'accomplissement de sa mission et ayant rencontré de grands obstacles, la commission se vit obligée d'abandonner la fondation de l'Université pour s'en tenir à deux chaires de droit établies sous le nom d'Académie et elle demanda des pleins pouvoirs en ce qui concernait les autres dispositions à prendre relativement au choix des auteurs et à l'introduction de l'enseignement des mathématiques. Ce projet fut adopté par le Grand Conseil, dans sa séance du 17 mars 1763. Il ne nous est resté de cette institution que notre Ecole de droit.

Dans le courant de ce siècle et en particulier depuis vingt ans, la question de l'établissement d'une Université à Fribourg, a été étudiée avec ardeur, à plusieurs reprises, au sein d'assemblées populaires elle a été soulevée et *traitée par des hommes considérables, elle a* provoqué toujours les applaudissements unanimes de l'auditoire. En 1876, le comité de l'Association de Pie IX décida de faire des démarches en vue d'obtenir le développement de notre Institut cantonal. Nul n'ignore que Sa Grandeur Mgr Gaspard Mermillod a toujours été le défenseur de l'idée de l'Université, qu'il a soutenue souvent dans les conférences de l'Episcopat suisse, aussi le retour de cet éminent prélat au milieu de nous a-t-il fait naître le légitime espoir de voir bientôt, grâce à son influence, le projet réussir.

A des ouvertures qui nous furent faites en l'année 1885, nous nous sommes empressés de répondre que si une Université était ouverte à Fribourg, nous estimions que notre canton devait la favoriser d'une subvention annuelle de 50,000 francs.

En date du 24 décembre 1886, au lendemain des élections législatives générales, dans votre session de reconstitution, votre haute autorité a adopté un décret portant l'allocation de 2,500,000 fr. destinée à la fondation d'une Université à Fribourg.

Vous vous rappelez les circonstances dans lesquelles cette décision est intervenue. Nous avions acquis la conviction que, sans la coopération de l'Etat, l'Université de Fribourg ne verrait jamais le jour, et comme nous ne pouvions penser grever le budget, nous vous avions fait en même temps des propositions concernant la conversion de la dette publique d'un taux plus avantageux. *Des maisons de* banque avaient consenti à admettre pour notre pays une rente perpétuelle 3 % à l'instar de ce qui a lieu dans de grands Etats. Ce système rencontra des objections parmi les membres du Grand Conseil et comme il avait été présenté pour faciliter la création de l'Université, vous avez résolu de ne pas admettre le projet concernant la rente, mais de voter quand même la subvention de 2,500,000 fr. en faveur de cette fondation et, fait peut-être unique dans nos annales, cette dépense importante a été votée à l'unanimité. Comme, dans votre pensée, la subvention réservée à l'Université était liée à la conversion de la dette publique, nous n'avons pas jugé à propos, tant que cette opération n'était pas faite, de donner suite à votre décret du 26 novembre 1886. Grâce au savoir-faire de notre directeur des finances, nous avons été à même de vous faire des propositions concernant la conversion de la dette dans votre session du mois de novembre 1887. Vous les avez ratifiées et vous avez statué en même temps que le fonds destiné à l'Université serait constitué à partir du 1er janvier 1889 et soumis pour son administration aux règles prescrites pour le Fonds du Collège.

Conformément à votre décision, le capital a été constitué au commencement de cette année. Depuis lors, notre Direction de l'Instruction publique, usant des pouvoirs que nous lui avions conférés au mois de janvier 1887 déjà, a suivi la question de la fondation de l'Université avec tout l'intérêt qu'elle méritait. Elle s'est adressée à des autorités et à des personnes sur le concours desquelles on était en droit de compter. Partout ces ouvertures ont reçu un accueil favorable, et nous avons pu nous convaincre que les avantages particuliers qu'offre Fribourg, la coexistence des deux langues allemande et française, le souvenir de l'ancien Pensionnat, assurent à notre entreprise des soutiens bien au-delà de nos frontières ; mais partout aussi on nous donna en même temps le conseil de débuter à l'aide des ressources dont nous disposions par l'organisation de l'une ou l'autre Faculté. On nous fit très judicieusement observer qu'il importait que notre projet, pour provoquer les sympathies et la générosité, reçût un commencement d'exécution. Quand nous disposerons d'un corps enseignant distingué ayant des relations scientifiques ou autres dans plusieurs pays de l'Europe, alors seulement nous obtiendrons l'appui dont nous avons besoin.

Au mois de décembre prochain, les Chambres fédérales seront saisies de la question des subventions à accorder à l'enseignement universitaire organisé par les cantons. Des demandes ont été faites par tous les cantons intéressés qui sont, vous le savez, les cantons les plus populeux et les plus influents. Les représentants de notre canton à Berne ont été invités à s'associer à ces démarches et nous croyons pouvoir compter sur une subvention de la Confédération. Le chiffre de 50,000 fr. a été indiqué à titre d'allocation annuelle. Mais nous avons pu nous convaincre que la Confédération ne pourrait envisager comme un enseignement universitaire *les cours donnés* à notre Lycée et que d'un autre côté on ne saurait prendre en considération le fait que nous disposions de certaines ressources et qu'il était utile que nous présentions un enseignement universitaire déjà au mois de décembre prochain.

L'épiscopat suisse, de son côté, nous a communiqué par l'entremise de son vénéré doyen, la bonne nouvelle qu'il était intentionné d'établir à ses frais, à Fribourg, une Faculté de théologie qu'il se proposait d'organiser à bref délai. Vous le voyez, de puissants motifs militent en faveur du prompt établissement de l'une ou l'autre Faculté. Nous ajouterons une

autre considération encore. Au terme de votre décret du 12 novembre 1887, le fonds de 2 1/2 millions a été constitué et les intérêts seront joints au capital; or, n'est-il pas plus équitable puisque les revenus suffisent à l'organisation de l'une ou l'autre Faculté d'en faire bénéficier la génération actuelle qui a contribué à former ce fonds, plutôt que de réserver toutes ces ressources pour les temps futurs qui ne seront pas appelés à faire le même sacrifice. Pour répondre aux vœux qui nous ont été exprimés, nous devrions ouvrir une Faculté des lettres et développer notre Faculté de droit.

Il nous reste à examiner la question de savoir si nous sommes en mesure de pourvoir à cette organisation.

Les traitements des deux Facultés sont :

A *Genève :*	
Faculté des lettres . .	40,800 francs.
Faculté de droit . . .	22,800 »
A *Bâle :*	
Faculté des lettres . .	70,650 francs.
Faculté de droit . . .	20,000 »
A *Berne :*	
Faculté des lettres . .	79,040 francs.
Faculté de droit . . .	32,580 »
A *Zurich :*	
Faculté des lettres . .	80,117 francs.
Faculté de droit . . .	27,600 »

La comparaison des chiffres nous démontre que nous disposons des montants suffisants pour l'organisation des deux Facultés, même sans compter sur les ressources qui pourraient nous revenir d'autres parts. Le programme serait celui des Facultés correspondantes des Universités suisses, tout en donnant une part aux trois langues nationales.

Nous devons encore ajouter que des démarches ont été faites à l'effet de savoir si le corps enseignant pourrait être facilement recruté, et nous avons le plaisir de vous annoncer que des hommes distingués, dont la science est reconnue partout, se sont déclarés prêts à répondre à notre appel qui leur serait adressé et à accepter un enseignement à Fribourg. A ce propos on a dit que nous aurions déjà fait le choix de professeurs. Cette nouvelle est absolument controversée, on a donné une fausse interprétation aux démarches que nous venons de mentionner. Vous n'ignorez pas que la qualité des professeurs est le principal élément de succès de l'enseignement universitaire, et de ce côté-là, nous osons dire que nous sommes entièrement rassurés.

Nous ne sommes pas à même de vous présenter l'organisation définitive des Facultés à établir à Fribourg. Nous l'avons dit, NN. SS. les Evêques de la Suisse vont aussi installer la Faculté de théologie, il y aura lieu d'établir des combinaisons qui ne peuvent être arrêtées aujourd'hui. De plus, l'organisation intérieure peut être faite difficilement sans le concours des professeurs eux-mêmes.

C'est pour ces motifs que nous ne pouvons aborder en ce moment l'organisation définitive et que nous devons vous demander l'autorisation de pourvoir à une organisation provisoire en y affectant les revenus de la subvention décrétée le 24 décembre 1886. Des pouvoirs analogues ont été demandés et obtenus en 1763 et en partie en 1857, lors de la réorganisation du Collège. Le capital de la fondation demeurera intact et nous nous bornerons à disposer de ses revenus. Nous n'avons pas l'intention de faire l'acquisition d'un immeuble ou de construire. Il n'en résultera aucune aggravation du budget.

C'est pourquoi nous venons, en toute confiance, vous demander l'autorisation d'affecter à l'organisation provisoire de l'une ou l'autre Faculté de l'Université les revenus de la subvention décrétée le 24 décembre 1886, en attendant que nous soyons en mesure de vous faire des propositions définitives.

Agréez, etc.

Omission réparée. — En compulsant la liste des récompenses accordées aux exposants suisses à l'Exposition universelle de Paris, nous avons, à notre grand regret, omis le nom de M. Jean Kaeser, à Fribourg, qui a obtenu une *médaille d'argent* pour ses eaux de cerises.

ERRATUM. — Une erreur s'est glissée dans notre numéro de mardi.

Dans notre article *Danses et Bénichons*, à la 3e page, il faut lire :

Celui qui, publiquement, excite ou provoque à la désobéissance aux lois ou règlements, ou aux ordonnances des autorités, sera puni d'un emprisonnement de trente jours au moins ou d'une amende qui n'excèdera pas *cinq cent* francs.

On nous avait fait dire cinquante francs.

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

Le bonheur au ciel, d'après saint Thomas, les Docteurs et les Saints, par le R. P. H. Faure. Ouvrage approuvé par plusieurs Evêques. — 3e édition. — Un beau volume in-18. Prix : 2 fr.

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement aux bureaux de la Société anonyme, agence suisse de publicité, Orell-Fussli & Cie, à Fribourg, 69, rue des Epouses, 69.

Mises de bétail et de fourrages

L'avocat Bellenot exposera en mises publiques le **samedi 5 courant, dès 9 heures du matin, à la ferme de Bellevue, voisine du grand hôtel Bellevue, près Fribourg,** de 16 à 18 mères-vaches et génisses portantes ou fraîches vêlées, environ seize mille pieds d'excellent foin et regain, à consommer sur place, une certaine quantité de pommes de terre, betteraves, ainsi que divers outils de campagne. (987/694)

Un jeune Allemand

qui a fait son apprentissage de commerçant et qui possède de très bons certificats, désire se placer dans une maison de la Suisse française pour apprendre la langue du pays. Il n'exige pas de salaire pour le commencement. S'adresser à **Orell, Füssli,** *annonces,* à **Fribourg.** (984)

Attention

Le public est avisé que le service d'omnibus pour la ville et les hôtels, interrompu pour diverses raisons, recommencera le 1er octobre. Une voiture à un cheval partira de la place de la Poste pour la gare, vingt minutes avant le départ de chaque train.

Départ de la première voiture pour les trains de 7 1/2 heures. (988)

F. COTTING.

RAISINS DU VALAIS

Caissettes de 5 kilog. franco contre remboursement de **4 fr. 50.** (896)

J. Joris-Fumeaux, Sion.

Raisins de Sion

franco contre remboursement de **4 fr. 50** la caisse de 5 kilos. (910)

Maurice Gaillard, prop., **Sion.**

Horlogerie

Vente et réparations de montres, pendules, réveils, etc.

Se charge de fournir, aux prix les plus modérés, toutes les complications connues en horlogerie. (956/672)

HENRI PILLOUD, horloger

Rue de l'Hôpital, 187

MAISON DE M. FRAGNIÈRE

RAISINS DE SION

4 fr. 50 le caisson de 5 kilos *franco* contre remboursement chez **Henri Ribordy,** propriétaire, à **Sion.** (904/638)

LES MAGASINS DE FARINE

soit celui de la *rue de l'Hôpital,* ainsi que celui *vis-à-vis de l'Evêché,* seront fermés, pour cause de fête religieuse, le *5 octobre.* (967/679) **Salomon Schwob.**

En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg, Suisse.

POUR LE MOIS DU SAINT-ROSAIRE

Nouvelle bibliothèque des Confréries du Rosaire, par M. l'abbé GIRARD, chanoine de l'église métropolitaine de Reims :

I. *Le petit Manuel des Confréries du Rosaire,* 200 pages, prix franco 60 cent.

II. *L'Heure du Rosaire,* 172 pages, prix franco 60 centimes.

III. *Le nouveau Manuel du Rosaire vivant,* 192 pages, prix franco 60 cent.

IV. *Les Précis :* **Précis de la dévotion du Rosaire ; Précis de l'Association du Rosaire perpétuel ; Précis de l'Association du Rosaire vivant.** Chacun de ces opuscules se compose de 64 pages, prix franco 25 centimes.

V. *Les Notices* sont des imprimés de 4 pages in-12 qui exposent très succinctement les points les plus essentiels développés dans les Manuels et les Précis, et sont édités de façon à pouvoir servir de feuilles d'agrégation. Il y a donc les Notices du Rosaire, les Notices du Rosaire perpétuel et les Notices du Rosaire vivant; et chaque sorte se vend 2 francs le cent.

VI. *Le chapelet de six dizaines,* autrement dit *de sainte Brigitte.* Prix franco 60 c.

VII. *La dévotion des XV samedis,* 278 p., prix franco 1 franc.

VIII. *Le Directoire du Rosaire,* 170 pages, prix franco 70 centimes.

IX. *Etude sur l'indulgence* TOTIES QUOTIES *de la fête du Rosaire,* 36 p., pr. franco 30 c.

X. *Etude et documents sur l'Association du Rosaire vivant,* 48 p., prix franco 50 c.

Le Pardon du Rosaire, ou la précieuse indulgence plénière de la fête du Saint-Rosaire, 1 franc 25 le cent.

Le Rosaire en histoires, par le chanoine J.-M. A., missionnaire apostolique, 40 cent.

Le Rosaire, par un religieux dominicain. Prix : 20 centimes.

Le Rosaire, signe du Dieu vivant, gage de la victoire, 1 franc le cent.

Petites méditations pour la récitation du saint Rosaire, par le T. R. P. MONSABRÉ :

1re série.	*Jésus dans le Rosaire.*
2me »	*Marie dans le Rosaire.*
3me »	*Les fruits du Rosaire.*
4me »	*Les paroles du Rosaire.*
5me »	*Les intentions du Rosaire.*
6me »	*Le Rosaire et l'Eucharistie.*
7me »	*Actes d'amour.*

Chaque série, 80 centimes.

Le mois populaire du Saint-Rosaire, exercices pour tous les jours, avec un exemple, brochure de 60 pages, 15 centimes.

Le Saint-Rosaire, méthode facile et populaire, 1 francs le cent.

Le Rosaire mieux connu, sa triple organisation. 2 fr. le cent ; 30 centimes la douzaine.

Les beautés du Rosaire, par Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn. Ouvrage traduit de l'allemand, par le Dr P. Prosper. Joli volume cartonné, prix 2 fr. 25.

Les mystères du Rosaire, exposés et médités, d'après Louis de Grenade, des Frères Prêcheurs, par le R. P. HÉBRARD, du même Ordre, 2 fr. 50.

Le Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie. Instruction générale, histoires, cérémonies, formules, prières, méditations, pratiques, hymnes et cantiques, par M. l'abbé REGNAUD, 2 fr. 25.

Les Mystères du Rosaire proposés pour l'adoration du Très Saint-Sacrement, par le P. A. TESNIÈRE, 1 fr. 50.

MISES PUBLIQUES

Le mardi **8** octobre prochain, les Hoirs de *Nicolas Lienard,* à **Romont,** exposeront en vente par voie de mises publiques et sous de favorables conditions, la maison qu'ils possèdent au dit Romont, rue du Château, N° 82. (986)

Les mises auront lieu à l'Hôtel-de-Ville et commenceront à 2 heures après midi.

Pour les Hoirs Lienard : J. CORBOZ.

AVIS

AUX ACTIONNAIRES DE LA SUISSE-OCCIDENTALE-SIMPLON

Après avoir examiné les conditions de la fusion projetée avec le Jura-Berne-Lucerne, les soussignés estiment que cette opération ne profitera ni au Simplon ni à l'avenir de la Suisse-Occidentale-Simplon. Désireux par conséquent de conserver à cette Compagnie son autonomie, ils prient les actionnaires qui partagent leur manière de voir, de déposer, **avant le 5 octobre,** leurs titres pour participer à l'assemblée générale du 11 octobre.

Les soussignés sont prêts à recevoir dès ce jour les titres qui leur seront confiés à cet effet, à les déposer et à les représenter à l'assemblée, conformément aux statuts.

A LAUSANNE

Conod, Guye & Cie.
C. Carrard & Cie.
L. Berdez, avocat.
Jules Brun.
Dubois-Renou & Fils.
Girardet, Brandenburg & Cie.
Galland & Landis.
G. Gaulis & Mathey-Recordon.
Hoirs S. Marcel.
Masson, Chavannes & Cie.
Siber & de la Harpe.
Edm. Tissot.
Henri Widmer.

A AIGLE

L. Derameru Fils.

A MORGES

Louis Monay.
Schopfer Frères.

A NYON

Baup & Cie.

A VEVEY

A. Cuénod & Cie.
Cuénod-Churchill & Fils.
Couvreu & de Palézieux.

A MONTREUX

J. Dubochet Fils.

A YVERDON

L. Michod-Ingold.
A. Piguet & Cie.

A NEUCHATEL

Du Pasquier, Montmollin & Cie.
Frédéric du Pasquier. (978)

Important pour toutes les Ménagères !

L'APPAREIL

AUTO-CUISANT PORTATIF

PATENTÉ

Inventé par Mlle Suzanne Müller, économie de 50 % sur le temps et de 50 % sur le combustible. C'est la méthode la plus commode et la meilleure pour faire la cuisine. Les aliments qu'on y fait cuire ont meilleur goût et sont plus nutritifs qu'avec le système actuel. Succès garanti. On peut se procurer gratuitement les prix-courants illustrés et les copies de certificats chez (915)

S. MULLER & Cie, AUSSERSIHL, Zurich.

Vente juridique d'immeubles

Le président du tribunal de l'arrondissement de la Singine, ensuite de délégation de la part de M. le juge liquidateur de la masse en discussion de Jean-Frédéric-Adolphe Appenthel, à La-Roche, propriétaire à Brunisberg, exposera, une seconde fois en vente, par voie de mises publiques, au quart de rabais sur la taxe juridique, le jeudi 10 octobre, de 2 à 4 heures de l'après-midi, à l'auberge des **Trois-Tours,** à **Bourguillon,** près Fribourg, les immeubles appartenant à la dite masse en discussion, désignés sous les art. 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57*a*, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 57*b* du cadastre de la commune de Saint-Ours, et l'art. 2 du cadastre de la commune de Pierrafortscha, d'une contenance de 132 poses en prés, champs et forêts, avec les bâtiments nécessaires et sous les conditions prévues par la loi. (975/685)

Tavel, le 24 septembre 1889.

Le greffier : NEUHAUS.